



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 282 - 28 avril 2015

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - 24 avril - Anniversaire de la catastrophe du Rana Plaza - Page 1
- 2 - Maroc - Pour la dépénalisation de l'avortement médical - FLDDF - Page 2
- 3 - Merci aux 40 député-es qui ont supprimé le délai de réflexion pour l'avortement - Planning Familial - Page 3
- 4 - « La PMA, c'est pour quand ? » : nous attendons depuis bien longtemps déjà - Centre LGBT Paris Ile-de-France - Page 3
- 5 - Harcèlement sexiste dans les transports : des réponses concrètes maintenant ! - Osez le Féminisme - Page 4
- 6 - « Égalité hommes-femmes : Supprimer la négociation salariale est infantilisant » - Elsa Maudet - Liberation.Fr - Page 4
- 7 - « L'hystérie, la démence... pour accabler les femmes, toutes sortes de maladies ridicules ont été inventées dans le passé » - Terrafemina - Charlotte Arce - Page 5
- 8 - Election des président-es des conseils départementaux - Synthèse de l'actualités - Service Droits des Femmes - Page 7
- 9 - Exposition « Ceci est du sexisme » - du 17 avril au 7 mai - St Etienne du Rouvray - Page 7
- 10 - « Egalité femmes-hommes et syndicats du monde de l'éducation » - Centre Hubertine Auclerc - 5 mai - Page 8
- 11 - Conférence « L'égalité des sexes et la liberté des femmes est-elle un élément culturel européen ? Qu'en est-il pour les femmes et hommes issus des immigrations non-européennes Problématique - Planning Familial Isère - 13 mai - Page 8
- 11Bis - « Les violences au sein du couple » - centre Hubertine Auclerc - 18 mai - Page 8
- 12 - Colloque « Femmes Citoyennes d'hier et d'aujourd'hui » - Le Sénat - 19 mai - Page 8
- 13 - Présentation plaquette de l'ANCIC : « L'Hymen : pour en finir avec les idées reçues » - 4 juin
- 15 - Livre : Muguet, une femme, une voix, un combat » - Page 10
- 16 - Radio Femmes Libre - Programme de mai - Page 10
- 17 - Revue : Les cahiers du genre N°58/2015 - Page 11

MOBILISATIONS

- 1 - 24 avril - Anniversaire de la catastrophe du Rana Plaza
- Toutes les initiatives en France sur <https://marchemondialesdesfemmes2015.wordpress.com/rana-plaza/>
- Les initiatives dans le monde sur : <http://www.mmf-2015.info/>

6 et 7 juin

Agora Féministe national - Nantes

<https://marchemondialesdesfemmes2015.wordpress.com/agora-a-nantes/>

INTERNATIONAL

2 - Maroc - Pour la dépénalisation de l'avortement médical - FLDDF

La Fédération de la Ligue démocratique des Droits des Femmes (FLDDF) a été reçue le 30/03/2015 au siège du CNDH à Rabat en compagnie de deux représentant-es, l'une du Réseau Femmes Solidaires contre la Violence de Genre, l'autre de la Coalition Civile pour l'Application de l'Article 19. L'entrevue était consacrée à la présentation du mémorandum de la FLDDF au sujet de l'avortement médical au Maroc et ce, dans le cadre des consultations en cours avec les associations féminines et les composantes de la société civile de droits humains, en application de l'initiative royale.

La FLDDF considère que cet échange constitue en soi une démarche positive, mais rappelle tout d'abord que l'interdiction de l'avortement médical est une violation des droits humains des femmes. Elle est l'une des expressions et manifestations de la violence de genre basée sur des rapports sociaux sexuellement ségrégationnistes qui placent les femmes sous tutelle d'un pouvoir à domination masculine. Elle réitère à ce propos sa revendication pour la mise en place d'urgence d'une loi cadre pour l'éradication de la violence de genre, un cadre juridique national intégral tourné irréversiblement vers les droits fondamentaux et l'égalité, l'équité et la parité de genre, globalement et intégralement constitutionnalisés depuis 2011, et ceci commence par la révision globale et de fond de tout l'arsenal juridique discriminatoire existant, notamment la révision de la législation pénale largement en retard sur cela à travers ses différents articles dont ceux concernant l'avortement.

La FLDDF rappelle en conformité avec les recommandations des Nations Unies (la quatrième conférence mondiale sur les femmes - Beijing en septembre 1995) que « La santé en matière de procréation ... suppose le droit de mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, et la liberté et la possibilité de décider si et quand on veut avoir des enfants.. ». Ce qui implique le droit des femmes concernant la décision de la maternité, le moment de la grossesse, le nombre d'enfants et l'intervalle entre les grossesses, ainsi qu'en cas de besoin justifié le droit à l'avortement thérapeutique sécurisé. L'encadrement légal de l'avortement exige une approche de droits humains fondée sur le respect des droits de la femme et de l'enfant tels qu'ils sont reconnus internationalement.

Le droit à l'avortement signifie le droit à l'avortement médical dans le service public, en respect à la santé de la femme et son droit de disposer de sa personne dans la dignité. L'utilisation de ce concept est pour éviter l'amalgame et la confusion que suscite le concept « disposer de son corps » exploité parfois par certains pour justifier la prostitution, la mutilation ou la vente d'organes... lesquelles constituent aussi des formes de violence contre les femmes.

La nécessité de traiter ce problème émane aussi de la gravité de ses conséquences sociales et familiales, puisque les statistiques évoquent 800 à 1000 cas d'avortement clandestin pratiqués chaque jour, dans des conditions sanitaires parfois désastreuses avec toutes les répercussions dramatiques sur les femmes victimes (mortalité, infections risque de stérilité ...). Le problème des avortements est également lié au respect du droit de l'enfant ; celui d'être " voulu et désiré " , hors des contraintes imposées aux femmes de garder une grossesse non souhaitée conduisant à des situations dramatiques (150 enfants abandonnés par jour affirment des ONG) en plus du grand danger pour le développement psychique et social de l'enfant rejeté par sa mère ou ses parents ou stigmatisé par la société.

Enfin nous tenons à souligner que : "Aucun texte coranique n'interdit frontalement l'avortement " comme il a été confirmé par le Docteur Ahmed Khamlichi, directeur de l'école des études islamiques supérieures Dar El Hadith. Il a précisé par ailleurs que " l'avortement est avant tout un problème de société qu'il faut régler «. D'autant plus que d'autres pays Musulmans l'autorisent

comme la Tunisie et la Turquie.

La FLDDF appelle les différentes parties institutionnelles chargées de ce dossier de prendre en charge les recommandations contenues dans son mémorandum et notamment :

- Le droit pour toutes les femmes majeures, avant trois mois à l'avortement médical gratuit dans le service public, ou dans le secteur privé selon des tarifs réglementés et accessibles, et pour les femmes mariées sans autorisation du mari en respect à la santé de la femme et son droit de disposer de sa personne dans la dignité ;
- Au delà de 3 mois, l'accès à l'avortement thérapeutique revient à des commissions médicales à mettre en place pour traiter ces cas ;
- De mettre en œuvre des plans de prévention contre les grossesses non désirées notamment par la diffusion et la promotion de l'éducation sexuelle, l'accès à l'information et aux moyens de contraception ;
- De mettre en place d'urgence une loi cadre globale pour l'éradication de la violence de genre

COMMUNIQUÉS

3 - Merci aux 40 député-es qui ont supprimé le délai de réflexion pour l'avortement - Planning Familial

Merci aux 40 député-es (contre 22) d'avoir reconnu aux femmes un statut de personnes majeures qui n'ont pas besoin d'un texte de loi pour réfléchir à interrompre ou non une grossesse non prévue. Comme l'affirme le Planning Familial depuis plus de 40 ans, la prise de décision d'interrompre ou non une grossesse non prévue est de la seule responsabilité des femmes, seules expertes de leur vie pour décider.

Comme la suppression de la notion de détresse en janvier 2014, ce vote pour l'inscription dans la loi de la suppression du délai de réflexion entre deux consultations médicales permet aux femmes de faire leur choix éclairé en toute connaissance de cause et à leur rythme.

L'IVG comme tout acte médical doit se faire dans de bonnes conditions, sans jugement moral et avec des professionnel.les formé.es pour cela, ce qui nécessite des moyens dédiés.

Un dernier verrou persiste : la double clause de conscience pour les professionnels, spécifique à l'IVG : elle doit également être supprimée.

4 - « La PMA, c'est pour quand ? » : nous attendons depuis bien longtemps déjà - Centre LGBT Paris Ile-de-France

En 2012, lui candidat, François Hollande s'était engagé à ouvrir l'accès à la PMA aux couples de femmes dans les mêmes conditions que pour les couples hétérosexuels. Un temps envisagée lors des débats sur le mariage, cette mesure a été enterrée mais, c'était promis, elle figurerait dans la grande loi Famille qui devait venir. Deux ans exactement après l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, nous attendons toujours cet égal accès à la PMA.

En attendant, sous prétexte de respecter les susceptibilités d'un groupe qui refuse de toute manière toute forme d'homoparentalité ou d'égalité des droits, des couples bien réels de femmes sont contraints aux allers-retours dans des pays voisins, ou à d'autres formes de système D qui, parfois, mettent en danger leur santé.

Accorder aux couples de femmes l'accès à la PMA est une question d'égalité. C'est aussi une question de dignité et d'intelligence sociale. Il est plus que temps de mettre un terme au parcours du combattant artificiellement et hypocritement placé devant les couples de femmes qui veulent devenir mères et qui mettent en danger les relations d'attachement tissées par leurs enfants, ceux qu'elles ont déjà, ceux qu'elles attendent, ceux qu'elles pourront avoir.

Parce que nous recevons et accompagnons ces familles, nous sommes aux premières lignes pour constater l'absurdité et l'injustice de l'état actuel du droit en la matière.

Le Centre LGBT Paris Ile-de-France sera donc ce soir, comme de nombreuses autres associations signataires, au rassemblement « La PMA, c'est pour quand ? » organisé par SOS Homophobie à Paris.

5 - Harcèlement sexiste dans les transports : des réponses concrètes maintenant ! - Osez le Féminisme

Osez le féminisme! salue la publication ce matin par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes de l'Avis relatif au harcèlement sexiste dans les transports en commun. Suite à la mobilisation des associations féministes sur cette question, il s'agit du premier rapport institutionnel qui reconnaît l'ampleur du phénomène, pour le prévenir et mieux le combattre, en posant un cadre, une définition et détaillant 15 recommandations très concrètes.

Il est grand temps d'arrêter de détourner le regard face au harcèlement sexiste et violences sexuelles ! A Paris et dans toute la France, les regards, sifflements, injures et attouchements font partie du quotidien des femmes, et tout particulièrement dans les transports en commun.

Ce ne sont pas des actes anodins, encore moins de la "drague". Ce sont des faits de violences répétés qui ont des effets concrets sur le comportement des femmes : adapter ses tenues vestimentaires, ne pas prendre le métro seule au-delà d'une certaine heure, simuler un appel téléphonique ou changer de rame pour échapper au harceleur, baisser le regard, etc.

Auditionnée par le HCEfh, Osez le féminisme! a pu faire valoir ses propositions et témoigner de la Campagne "Take Back The Metro" menée depuis plus de 8 mois. Il s'agit de se rendre, entre femmes, à la rencontre des usager-es du métro pour échanger sur ce phénomène, dégager des pistes d'action et se réapproprier à grand bruit et dans un moment festif un lieu dont elles sont exclues par le harcèlement sexiste.

Ce jeudi 16 avril, dans le cadre de la semaine internationale contre le harcèlement de rue, les femmes se retrouvent pour une nouvelle "Teuf de meufs à la station Pyramides de la ligne 14. Il s'agit également d'apporter notre soutien aux 5 féministes chinoises libérées le 14 avril, mais sous liberté conditionnelle, pour avoir mené des actions similaires.

Nous demandons aux Pouvoirs Publics, et plus particulièrement à Madame Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes de porter avec la plus ferme volonté les recommandations du Haut Conseil à l'Egalité afin qu'elles soient effectivement mises en pratique par les transporteurs de toute la France.

Partout en France, Osez le féminisme! défendra avec conviction cette question auprès des candidat.es aux élections régionales de décembre prochain. En effet, il revient également aux Conseils Régionaux de s'engager afin que les transports communs publics (TER et RER) qui sont de leur compétence, soient des lieux librement accessibles, en toute sécurité, aux femmes et qu'ils cessent d'être des espaces où règne la peur du harcèlement sexiste et des violences sexuelles !

TEXTES

6 - « Égalité hommes-femmes : Supprimer la négociation salariale est infantilisant » - Elsa Maudet - Liberation.Fr

La PDG par intérim du site communautaire Reddit, Ellen Pao a décidé de supprimer les négociations salariales à l'embauche. Objectif : réduire les inégalités de salaire entre hommes et femmes, puisque les femmes seraient souvent de piètres négociatrices. Une décision qui met en lumière une réalité, mais apporte une réponse complètement inadaptée, estime Marie Donzel, consultante en innovation sociale et auteure du blog consacré à l'égalité des sexes Ladies et Gentlemen.

Ellen Pao explique, dans une interview au *Wall Street Journal*, que les hommes négocient plus durement que les femmes lors de l'embauche et que ces dernières sont pénalisées lorsqu'elles

s'essaient à l'exercice. Est-ce une réalité ?

Il est vérifié que les femmes négocient moins bien pour elles-mêmes. Elles sont bonnes négociatrices pour les autres, dans la sphère professionnelle comme privée, mais elles défendent très peu et très mal leurs intérêts. Elles pensent à l'argent dont elles ont besoin pour faire vivre leur famille, pas pour elles-mêmes.

Il y a une très vieille histoire qui reste, qui veut qu'une femme qui gagne de l'argent ne le gagne pas honnêtement... Se vendre n'a pas le même écho pour une femme que pour un homme. Si la première négocie, elle est avide ; si c'est le second, il est battant. Et puis on a vu nos pères gagner plus que nos mères, c'était Monsieur Gagne-Pain et Madame Gagne-Miettes. Mais attention, les hommes ont raison de négocier, c'est une vraie valeur.

Le fait de supprimer toute négociation salariale est-il une bonne solution ? : Je suis très réticente à la proposition d'Ellen Pao. Ça part d'une bonne intention, mais la réponse est infantilisante et vaine. Elle revient à dire «comme tu n'arrives pas à jouer dans la cour des grands, on va te remettre dans la cour des petits». Ça ne permet absolument pas de travailler sur le fait que les femmes elles-mêmes intègrent tous ces stéréotypes sur les femmes et l'argent.

En plus, on leur fait perdre du temps. Elles n'apprendront pas cette compétence essentielle qu'est la négociation si on ne les confronte pas à l'exercice. Pour finir, qui garantit que c'est égalitaire ? On peut tout à fait contourner cela en ne donnant pas les mêmes titres aux hommes et aux femmes. Pourquoi ne proposerait-on pas uniquement les postes de directeurs aux hommes et ceux de sous-directeurs aux femmes ?

Comment peut-on pousser les femmes à mieux négocier leur salaire ? : Il faut travailler en permanence à la fois la dimension macroéconomique, c'est-à-dire changer le monde et ses règles du jeu, et sur le mental des joueurs. La loi Copé-Zimmerman, qui impose 40% de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises d'ici à 2017, a de vraies qualités parce qu'elle a posé la question des viviers de femmes en capacité d'occuper des postes à responsabilité. Je n'aime pas les quotas, mais j'aime ce qu'ils produisent. En l'occurrence, l'obligation de réfléchir à la façon dont on travaille.

Indéniablement, l'égalité professionnelle arrive par un sentiment de contrainte, y compris par la pression socioculturelle. Ça oblige à sortir des habitudes et du «j'voudrais bien mais j'peux point». Ce qui marche bien, c'est de sensibiliser les recruteurs, et j'observe que dans de nombreuses entreprises, on change les process de recrutement, on valorise des choses nouvelles lors des entretiens d'embauche.

En 2013, les femmes représentaient 45 % des admis à l'ENA, contre environ 30 % les années précédentes. Pour arriver à cela, la directrice, Nathalie Loiseau, a joué sur trois aspects :

- En amont de l'ENA, elle est allée voir les IEP [*instituts d'études politiques, ndlr*] pour leur dire que les filles ne savaient pas se présenter de façon valorisante lors des oraux et qu'il fallait travailler là-dessus ;
- Elle a formé ses jurés, les a sensibilisés en leur disant que l'ENA passait à côté de grands talents féminins et qu'ils devaient apprendre à être inclusifs ;
- Elle a transformé les épreuves, dans lesquelles le doute, par exemple, est davantage valorisé.

Par quels moyens peut-on agir directement sur les femmes ?

Les techniques de développement personnel fonctionnent : on apprend aux femmes à se vendre, à raconter leur parcours de manière valorisante, à appréhender les entretiens d'embauche. Il y a également une multiplication des formations à la prise de parole, à la confiance.

7 - « L'hystérie, la démence... pour accabler les femmes, toutes sortes de maladies ridicules ont été inventées dans le passé » - Terrafemina - Charlotte Arce

Hystériques, folles à lier, désaxées, névrosées... : parce qu'elles sont considérées comme instables

et émotives, les femmes ont longtemps été soupçonnées par le corps médical d'être sujettes aux maladies mentales. La preuve avec ces 6 pathologies "typiquement féminines" et totalement invraisemblables inventées pour maintenir les femmes à leur place, comme le révèle le site américain Mic.

La "bicycle face": C'est sans doute l'un des maux touchant les femmes les plus idiots jamais imaginées, affirme [Mic.com](#). En 1895, le journal The Springfield Republican publie un article dans lequel il met en garde les femmes contre les ravages causés par la bicyclette. En se déplaçant régulièrement en vélo, elles prenaient le risque d'être victimes du syndrome de la "bicycle face" (littéralement, le visage du vélo), c'est-à-dire de voir leur visage rester irrémédiablement figés dans une grimace d'effroi. L'épuisement, l'insomnie, les palpitations cardiaques, les maux de tête et la dépression étaient aussi considérés comme des effets secondaires d'une pratique régulière de la bicyclette chez les femmes.

Surtout, la bicyclette a été le premier moyen de transport que les femmes pouvaient prendre seules et sur de longues distances sans avoir besoin d'un homme à leurs côtés. En cela, le vélo est lié à l'émergence du féminisme. Le magazine Vox souligne d'ailleurs qu'en Angleterre, les Suffragettes étaient de grandes amatrices de bicyclette, et que son adoption par de nombreuses femmes a grandement contribué à révolutionner la tenue des femmes, qui, pour mieux pédaler, ont fini par abandonner le corset.

L'utérus vagabond: Grand classique des pseudo pathologies féminines, le syndrome de "l'utérus vagabond" trouve ses racines dans la Grèce Antique : Hippocrate, considéré comme le père de la médecine, le décrivait comme "un animal dans un animal" (sympa...) qui ferait vibrer le corps de la femme et affecterait ses humeurs et sa santé. L'une des "prescriptions" pour lutter contre le syndrome de l'utérus vagabond a d'ailleurs longtemps été de tomber régulièrement enceinte pour empêcher l'utérus de se balader. Un médecin byzantin aurait également conseillé aux femmes qui souffraient de ce mal de crier ou d'éternuer pour maintenir leur utérus en place.

L'hystérie: Tout droit dérivé du syndrome de l'utérus vagabond, l'hystérie (utérus en grec) est restée fortement associée à la féminité, en dépit des efforts au XIXe siècle de Charcot, Janet, Freud, Breuer, etc. qui ont chacun démontré l'existence d'hystéries chez les hommes.

D'après les médecins de l'époque, l'hystérie se traduit par "la maladie de l'utérus", aux symptômes aussi variés que "l'anxiété, l'insomnie, l'irritabilité, la nervosité, le fantasme érotique, des sensations de lourdeurs dans l'abdomen, l'œdème pelvien et la lubrification vaginale". Le remède prôné par les médecins et les sages-femmes ? Un "massage des organes génitaux jusqu'à l'orgasme" des femmes souffrant d'hystérie grâce aux premiers vibromasseurs de l'histoire. Pour une fois qu'une fausse maladie (et sexiste de surcroît) sert à quelque chose...

La surcharge émotionnelle: Parce qu'elles sont incapables de maîtriser leurs émotions et en perdent forcément à un moment ou à un autre la raison, les femmes sont aussi les premières et principales victimes des lobotomies, ces opérations chirurgicales archaïques ayant pour but d'interrompre certains circuits neuronaux pour traiter les maladies mentales.

La première lobotomie de l'histoire a d'ailleurs été réalisée sur une femme au foyer du Kansas en 1936. Walter Freeman, le psychiatre qui a prescrit l'opération, aurait diagnostiqué une "surcharge émotionnelle ayant conduit à la maladie mentale". Il en aurait conclu que le seul remède qui vaille soit de couper certains nerfs dans le lobe frontal (siège de la personnalité et des fonctions cognitives supérieures) pour stabiliser la maladie mentale de la patiente.

Avant d'être privé d'exercer en 1967 suite à la mort d'un de ses patients sur la table d'opération, Walter Freeman a eu le temps de réaliser au moins 3 500 lobotomies dans 23 États américains. Selon les experts, les États-Unis ont pratiqué plus de 50 000 lobotomies au début des années 50.

Une pratique répandue dans de nombreux pays, parmi lesquels la Suède. Le Journal of the History of the Neurosciences: Basic and Clinical Perspectives estime que 63% des lobotomies réalisées

dans le pays ont été pratiquées sur des femmes.

Merci aux Désobeissantes

8 - Election des président-es des conseils départementaux - Synthèse de l'actualités - Service Droits des Femmes

Si la proportion de femmes élues dans les conseils départementaux est passée de 16 à 50 %, loi oblige, celle des présidentes de ces conseils n'a pas connu la même évolution : elle passe de 6 % à 10 % à l'issue du « troisième tour », jeudi 2 avril. Seules 8 femmes ont été élues ou réélues présidentes d'assemblées départementales. Elles rejoignent les deux présidentes qui n'étaient pas concernées par ces élections, Anne HIDALGO (PS) à Paris et Josette MANIN (BPM, gauche) en Martinique. A droite, la seule présidente sortante, l'UDI Nassimah DINDAR, a été réélue à La Réunion, tandis que l'UMP compte trois présidentes de départements : Christine BOURQUIN dans le Doubs, Martine VASSAL dans les Bouches du Rhône et Valérie SIMONET dans la Creuse. Avec deux fois moins de départements en poche, le PS compte quatre présidentes : Hermeline MALHERBE a été réélue dans les Pyrénées-Orientales, Sophie PANTEL, (notre déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité que nous félicitons ;-) NDR), est devenue présidente du département de Lozère, Nathalie SARRABEZOLLES présidera le conseil départemental du Finistère, et Josette BOREL-LINCERTIN a été élue à la tête de la Guadeloupe. « Cette surreprésentation masculine anachronique au sommet du pouvoir est un modèle bien ancré au sein de toutes les collectivités puisque 84 % des maires, 92 % des président.es des intercommunalités et 95 % des président.es des régions sont des hommes », souligne le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes le 2 avril dans un communiqué titré « L'hégémonie masculine à la présidence des départements résiste au formidable élan paritaire des binômes ». Le Haut Conseil voit dans ce bilan contradictoire en matière de parité le symptôme « d'une véritable schizophrénie démocratique » et « l'absolue nécessité d'une pleine mobilisation des partis politiques comme de leurs fédérations locales en faveur de la parité, même lorsqu'ils n'y sont pas contraints ». Même constat dans les médias du 2 avril : « A la tête des départements, les cumulards écrasent les femmes » (Médiapart) ; « La parité vole en éclat » (Acteurs publics) ; « La parité à petits pas » (Le Monde) ; « Beaucoup d'élues, peu de présidentes » (Le Parisien) ; alors que Libération nous offre une belle une : « Parité ? Et ta sœur ? ». Du côté des associations, on est également déçues : dès le 27 mars Osez le féminisme ! voyait à l'occasion des départementales 2015, un « danger sur les droits des femmes » et la Coordination française pour le lobby européen des femmes dénonce le 3 avril « Une entrée massive des femmes dans les conseils départementaux mais pas à leur tête ». « S'il fallait faire la preuve que sans contrainte paritaire lors des consultations électorales, les femmes continueraient à être sous représentées, les résultats de la dernière consultation départementale, viennent le confirmer », résume l'association Parité dans un communiqué du 4 avril. « Les départements comptent 2 054 femmes élues », se réjouit quand même Femmes et Pouvoir dans un communiqué du 2 avril qui estime que « les binômes bousculent la politique politicienne ».

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

9 - Exposition « Ceci est du sexisme » - du 17 avril au 7 mai - St Etienne du Rouvray

Le sexisme ordinaire est partout. Face à la banalité des comportements, attitudes et paroles sexistes, cette exposition souhaite susciter la réflexion face à un phénomène qui paraît anodin aux yeux de trop de femmes et d'hommes.

Centre socioculturel Jean Prévost, place Jean Prévost. Métro : station Ernest Renan. Bus : ligne 42, arrêt Ernest Renan.

10 - « Égalité femmes-hommes et syndicats du monde de l'éducation » - Centre Hubertine Auclerc - 5 mai

Le Centre Hubertine Auclerc et les membres de son collège syndical appartenant au champ de l'éducation organisent un événement de sensibilisation à l'attention des militant-es et sympathisant-es syndicaux intitulé "L'égalité femmes-hommes : un enjeu pour les syndicats du monde de l'éducation". Il s'agira de mettre en évidence l'intérêt et l'actualité du thème de l'égalité femmes-hommes en général et dans le champ éducatif en particulier. A noter : des places sont également réservées pour des participant-es "non-syndicaux".

- Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes sont toujours d'actualité : qu'en est-il dans l'éducation ?

- Stéréotypes de sexe : quels impacts sur l'éducation ?

- Quelles analyses des pratiques professionnelles au prisme du genre ?

- Quels outils et actions pour l'égalité filles-garçons à l'école ?

Programme détaillé et Inscription

5 mai, 9h à 17h45, Bourse du travail de Saint-Denis

11 - Conférence « L'égalité des sexes et la liberté des femmes est-elle un élément culturel européen ? Qu'en est-il pour les femmes et hommes issus des immigrations non-européennes

Problématique - Planning Familial Isère - 13 mai

Quelle est la place et le rôle de la culture dans l'évolution des relations femmes-hommes au sein de la société française contemporaine ? Peut-on dire que l'égalité des sexes et la liberté des femmes est un élément culturel français et/ou européen ? Qu'en est-il pour les femmes et les hommes issus des immigrations non-européennes ? Quels sont les impacts des relations interculturelles sur l'évolution des relations femmes-hommes en France ?

Chahla Beski-Chafiq abordera ces questions à travers une réflexion sur les rapports entre le culturel, le social et le politique. Cette réflexion permettra de discuter des questions qui font débat aujourd'hui sur la diversité culturelle et l'égalité des sexes. Elle permettra en même temps d'échanger sur les questions concernant le rôle de la laïcité au regard des droits des femmes.

Le 13 mai 2015, de 14h-16h, Bibliothèque de l'Abbaye, 1 Rue de la Bajatière à Grenoble

Renseignements : Planning Familial de l'Isère, tel : 0476878924 ou secretariat@leplanningfamilial38.org

11Bis - « Les violences au sein du couple » - centre Hubertine Auclerc - 18 mai

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclerc organise le 18 mai 2015 au Conseil régional d'Ile-de-France une journée dédiée à la problématique des violences au sein du couple. Deux temps forts marqueront cette journée :

- En matinée : Présentation d'une étude INEDITE sur les situations et parcours des femmes victimes de violences conjugales en Ile-de-France (+ d'infos)

- En après-midi : Organisation d'une Rencontre internationale sur les violences dans les relations amoureuses et sexuelles des adolescent-e-s (+ d'infos)

Lieu : Conseil régional d'Ile-de-France ; Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes : www.hubertine.fr/orvf18mai ; Cliquez ici pour obtenir plus de détails sur la journée et son déroulement

12 - Colloque « Femmes Citoyennes d'hier et d'aujourd'hui » - Le Sénat - 19 mai

La délégation aux droits des femmes du Sénat organise, le 19 mai 2015 de 14 h 30 à 18 h 30, un colloque pour commémorer le soixante-dixième anniversaire du premier vote des femmes, qui a eu

lieu lors des élections municipales d'avril-mai 1945. Ce colloque, consacré aux citoyennes d'hier et d'aujourd'hui, sera l'occasion, à travers le thème « citoyennes d'hier », de rappeler l'histoire de l'ordonnance du 21 avril 1944, dont l'article 17 a rendu les femmes électrices et éligibles, et de faire le point sur 70 ans d'exercice de ce droit par les femmes. À travers le thème « citoyennes d'aujourd'hui », il permettra aussi de faire témoigner de leur engagement des femmes politiques élues, de sensibilités différentes et exerçant des responsabilités diverses.

Cette manifestation sera constituée de trois tables rondes.

- Première table-ronde : « L'accès aux mandats et aux responsabilités politiques : une course d'obstacles ? » ; Animatrice : Roselyne Bachelot-Narquin, chroniqueuse-éditorialiste, ancienne ministre, auteure de *La petite fille de la Vème* (à paraître le 29 avril).

- Deuxième table-ronde : « Vers l'ordonnance du 21 avril 1945 ». Modératrice : Réjane SÉNAC, chargée de recherche CNRS au CEVIPOF, présidente de la commission Parité du Haut conseil à l'égalité. Avec : Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers : « Une histoire du suffragisme » ; Anne-Sarah Bouglé-Moalic (prix spécial de l'Assemblée nationale en 2011 pour sa thèse « Le vote des Françaises. Cent ans de débats, 1848-1944 ») : « Vers l'ordonnance de 1944 : cent ans de débats sur le vote des femmes » ; Mariette Sineau, docteure en science politique, directrice de recherche au CEVIPOF : « 1945-2015 : 70 ans de vote des électrices ».

- Troisième table-ronde : « La vie privée des femmes politiques : mais comment font-elles ? » ; Animatrice : Béatrice Massenet, journaliste, auteure de *Et qui gardera les enfants ? La vie privée des femmes politiques*.

Mardi 19 mai 2015 De 1h30 à 18h30 ; Sénat Palais du Luxembourg - Salle Clemenceau 15 rue de Vaugirard, Paris 6^e ; Métro : Mabillon (10) ou Odéon (4, 10)

Formulaire d'inscription : http://www.senat.fr/evenement/colloque/femmes_citoyennes.html

13 - Présentation plaquette de l'ANCIC : « L'Hymen : pour en finir avec les idées reçues » - 4 juin

Programme : Présentation de la plaquette par les membres de la commission qui ont travaillé à sa réalisation ; Discussion avec les participants autour d'un verre et d'un petit en-cas.

Jeudi 4 juin 2015 de 19h30 à 23h00 - Centre Hubertine Auclert Centre, 7 impasse Milord 75018 Paris Métro Porte de Saint-Ouen

Inscription obligatoire avant le 30 mai 2015 : <http://goo.gl/forms/c4R6Dg4vfk>

14 - Mai 2015 à la librairie Violette and Co

- Mercredi 29 avril à 19h : Vernissage de l'exposition de photos de Kerstin Ekström "Femmes en lutte" : "L'exposition "Femmes en Lutte" vise à rendre visible des femmes artistes et activistes qui malgré tout ont affirmé le droit de choisir leur propres vies en s'engageant dans la culture, la politique ou dans les organisations des droits humains. L'exposition est aussi un hommage à ma mère qui pour vouloir satisfaire le point de vue dominant de la société sur les obligations et les devoirs d'une femme « soi disant normale » a sacrifié son rêve. Je tiens aussi à remercier mon amie peintre Paloma García Peñalver. C'est grâce à sa grande expertise, sa tendresse et sa qualité d'artiste que j'ai découvert la photographie. Paloma a connu le régime franquiste. Elle a souffert de discriminations en tant que femme, lesbienne et artiste. Mais elle nous a enseigné à toutes comment vivre sa vie en refusant de se soumettre. Elle s'est forgée son propre chemin. Je leur dois tout." Ayant débuté comme danseuse, Kerstin Ekström est une photographe suédoise qui a exposé dans plusieurs pays. <http://www.violetteandco.com/librairie/spip.php?article783>

LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

15 - Livre : *Muguette, une femme, une voix, un combat* »

« Je ne voulais pas un livre sur ma petite personne mais un témoignage utile ». C'est par cet unique préalable que Muguette Jacquaint - dite Muguette - s'est prêtée au jeu d'un parcours biographique relatant - depuis son plus jeune âge - ses révoltes, ses engagements, ses combats, ses rencontres... En répondant à plusieurs interviews, elle nous livre en toute simplicité son vécu de militante et de femme d'État, puis les réflexions que lui ont inspirées ces riches expériences durant plus d'un demi siècle. Un fil rouge traverse la vie de la jeune fille jusqu'à la députée ouvrière et communiste : le combat pour l'émancipation des femmes et la conquête de leurs droits légitimes.

Au moment où l'on célèbre l'anniversaire du décret d'avril 1944 (*) fixant le droit de vote pour les femmes, concrétisé par le premier scrutin d'avril 1945 auquel elles participeront massivement, il est salutaire de raviver les mémoires défaillantes ou d'enrichir celles des jeunes générations sur cette histoire. Une histoire brûlante d'actualité au regard de la remise en cause de ces acquis de société par une poignée de conservateurs d'un autre âge, qui ont malheureusement reçu une écoute attentive jusqu'au plus haut niveau de l'État. Preuve s'il en est qu'il faut rester toujours vigilant !

Ainsi, durant 26 ans à l'Assemblée nationale Muguette a porté un combat féministe pugnace, sans concession, toujours mené avec de nombreuses associations et organisations. Elle a contribué à imprimer les revendications des femmes dans des textes législatifs fondamentaux. Toutefois, il serait réducteur de laisser dans l'ombre son action pour les droits sociaux, l'émancipation du monde du travail, son soutien aux luttes et son travail d'élue locale. Ces différents terrains d'interventions sont indissociables à ses yeux.

Muguette c'est à l'évidence une personnalité attachante, chaleureuse, attentive aux autres à tel point qu'il est quasi instinctif de l'appeler par son prénom. Elle n'a jamais oublié ses origines, ses ami-es, ses camarades et il est certain qu'elle puise en eux son énergie et son optimisme. Elle incarne à plus d'un titre des valeurs humaines fortes et en même temps une référence politique au sens noble du terme, c'est à dire à contre-courant du spectacle politicien qui nous est infligé aujourd'hui. Ne parlons pas d'icône, elle se fâcherait !

Muguette, porte-parole populaire, symbolise les espoirs de celles et de ceux qui se battent au quotidien pour vivre et bâtir une vie meilleure. Mais, elle sait que l'espoir est illusoire sans la révolte. Face au rabaissement de l'acte politique ou au repli sur soi, son message est sans ambiguïté : il n'y a pas d'autre voie que de prendre en main sa destinée, de ne la confier à personne et de lutter pour qu'elle vive.

Muguette, porte-parole populaire, symbolise les espoirs de celles et de ceux qui se battent au quotidien pour vivre et bâtir une vie meilleure. Mais, elle sait que l'espoir est illusoire sans la révolte.

(*) Sur proposition du résistant communiste Fernand Grenier, l'Assemblée consultative siégeant à Alger adopte le principe du droit de vote des femmes par 51 voix pour et 16 voix contre. Le Général De Gaulle ratifie une ordonnance dans ce sens le 21 avril 1944.

Prix de vente : 22 € ; Association Reflets du Temps, 142, rue Rateau 93120 LA COURNEUVE Mail : paulger.art@orange.fr

16 - Radio Femmes Libre - Programme de mai

Mercredi 6 mai : Nursel et Clotilde participent au Collectif de Solidarité Féministe avec Kobanê. Elles présenteront leurs actions et leurs projets

Mercredi 17 et 20 mai : Les groupes Regard noir et Salvador Segui de la Fédération Anarchiste organisent un cycle de débats « Construire l'autonomie ». Deux temps sont consacrées aux luttes féministes : le 17 mai sur les luttes sociales féministes et le 20 mai sur l'émancipation des femmes

au Chiapas et au Rojava. Lieux et horaires sur le blog <http://www.construirelautonomie.blogspot.fr>
Mercredi 13 mai : Le collectif féministe de Pantin organise un cycle au cinéma 104 « Le genre fait son cinéma » (sous réserve)

Suite et fin de l'interview de Martin Winckler

Mercredi 20 mai : La lectrice nous fait découvrir "L'Echappée" de Valentine Goby, Ed. Gallimard : « Femmes dissidentes au Moyen-Orient » de Christiane Passevant - Ed. Libertaires : Entretiens avec : Arna Mer Khamis, Nawal Al Saadawi, Lea Tsemel, Michal Schwartz

Mercredi 27 mai

La Marche Mondiale des Femmes prépare l'Agora Féministe qui aura lieu à Nantes les 6 et 7 juin et l'accueil de la Caravane féministe européenne fin juin en Ile de France.

Pour contacter l'émission : le mercredi entre 18h30 et 20h30 pendant les pauses musicales : 0143 718940 ;

Hélène Hernandez : femmes.libres@outlook.fr ; Élisabeth Claude : rose.paradis@laposte.net

Pour écouter l'émission : en direct en Île-de-France : 89,4 Mhz ; en direct ou en téléchargement, partout dans le monde : <http://backup.radio-libertaire.org/>

Pour soutenir Radio libertaire, télécharger le bon de souscription : <http://rl.federation-anarchiste.org/bulletin%20soutien%20RL.pdf>

17 - Revue : Les cahiers du genre N°58/2015

Les Cahiers du genre n° 58/2015 proposent un dossier titré « Corps vulnérables ». « Selon quels critères considère-t-on qu'un corps est exposé à la blessure ou à la destruction, objet possible ou probable de maltraitance ou de négligence ? », se questionnent les Cahiers. « Pourquoi et à partir de quels éléments une personne est-elle considérée comme devant être secourue, protégée ou encore pleurée ? Quelles sont les normes politiques, éthiques, psychologiques et sociales mobilisées, les argumentations déployées, les représentations projetées, les agencements matériels qui constituent un corps en entité vulnérable? Transdisciplinaire et transculturel, ce numéro montre que les vulnérabilités sont à la fois le fruit et la source des structures hiérarchiques de la société, et propose une réflexion sur l'utilité de la notion de vulnérabilité pour le féminisme ».

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>